

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
22/05/2026	01/06/2026	En exercice : 21 Présents : 17 Votants : 18

*L'an deux mil vingt six*

*Le 27 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, LENOBLE Julie, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : CLOLUS Alain, CROCQ Régis, ONEE Yvane, ROCHELLE Stéphane,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à HERVÉ Pascal

***Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.***

**N°14-05-2026 – Autorisation de signature – Emprunt Terrain Synthétique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet du terrain synthétique a été préparé en prenant en compte la contractualisation d'emprunts à hauteur de 225 000€.

Monsieur le maire expose avoir consulté plusieurs banques et reçu plusieurs offres.

Compte tenu de la fin dans les 3 ans à venir de plusieurs emprunts et du cout croissant des emprunts en fonction de leur durée, monsieur le Maire propose au conseil d'emprunter sur une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire expose l'offre de financement et les conditions générales version CG-LBP-2025-15 y attachées proposées par La Banque Postale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Prendre acte** de l'emprunt proposé :

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 225 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 10 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 225 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/07/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

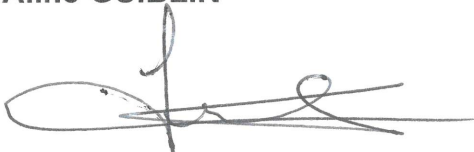
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**Autorise** monsieur le maire à contracter l'emprunt présenté.

**Précise** que l'emprunt souscrit est inscrit au budget 2026

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à procéder au déblocage des fonds

**La Secrétaire de Séance**  
**Aline GUIBLIN**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

